

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 24 septembre 2009 : Délibérations

AGRICULTURE

09-82 - Filières animales – Crise du lait

JEUNESSE ET SPORTS

09-83 - Participation de la Région Basse-Normandie à la structure de reprise du CREPS d'Houlgate.....

RECHERCHE, INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

09-84 - Allocation Doctorales – Revalorisation

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATION INTERNATIONALES

09-85 - Convention de paiement du FEADER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

09-86 - Modification du règlement du FDTPE et de l'ARE.....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

09-87 - Structuration du champ-conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) 2010-2012 avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et Basse-Normandie Active (BNA).....

09-88 - Prime Régionale à la Création par l'Insertion (PRCI) – admissions en non valeur

09-89 - Dotation au fonds de prêts d'honneur de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

09-90 - Soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure FSE 4.2-3 – ouverture aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

COMMUNICATION

09-91 - Plan de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national 2009-2014 (PDMI) pour la Basse-Normandie

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-92 - Fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés – Fixation des tarifs du service annexe hébergement des EPLE pour l'année 2010.....

09-93 - Convention d'application du contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

09-94 - Formations sanitaires et sociales – remise gracieuse

09-95 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – information sur les métiers-orientation scolaire et professionnelle.....

EMPLOI FORMATION

- 09-96 - Dispositif « Emploi-Tremplins »
- 09-97 - Micro-Projets FSE – modification du règlement de la subvention

ENVIRONNEMENT

- 09-98 - Plan de déplacement de l'administration
- 09-99 - Développement du covoiturage à l'échelle de la Basse-Normandie

CULTURE

- 09-100 - Dispositif du 1 % artistique – désignation de personnalités qualifiées

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-101 - Accord de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine

SANTE ET TERRITOIRE

- 09-102 - Démographie médicale-pôles de santé libéraux et ambulatoires de Gacé et d'Orbec

RENOVATION URBIAINE

- 09-103 - Rénovation Urbaine

AGRICULTURE

- 09-104 - Investissements en faveur de la filière équine

PECHE ET CULTURES MARINES

- 09-105 - Ex-FRIP

PERSONNEL

- 09-106 - Personnel

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-82

sur l'agriculture : filières animales-crise laitière

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. LECOSTEY,
- M. LEVALLOIS,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de donner mandat au Président du Conseil Régional pour interpellier les parlementaires notamment « Nord-Ouest » et les autres régions européennes afin d'amener le Conseil et la Commission à reconsidérer leur position sur la libéralisation des marchés et le démantèlement des outils publics de régulation.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-83

sur la Jeunesse et les Sports : participation de la Région Basse-Normandie à la structure de reprise du CREPS d'Houlgate

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEFRANC, M. LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. LECOSTEY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Madame GOBERT, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- le protocole d'accord sur les modalités de continuation d'activités sur le site libéré par la fermeture du CREPS d'Houlgate, conformément aux annexes jointes,
- le principe de l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'association Centre Sportif Normandie Pays d'Auge, constituée pour la mise en oeuvre du nouveau projet,
- le principe d'un engagement de la Région pour une aide globale de 1 000 000 € répartie sur 4 exercices budgétaires, cette aide intégrant la rémunération du personnel mis à disposition ;

• d'autoriser le Président :

- à mettre à la disposition de l'association Centre Sportif Normandie Pays d'Auge, un chef de projet rémunéré par la Région,
- à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-84

sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologie : allocation doctorales-revalorisation

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer, le nouveau montant annuel de la participation de la Région aux allocations doctorales à :
 - 14 360 € pour les allocations cofinancées,
 - 28 720 € pour les allocations financées à 100 % ;
- de financer 9 nouvelles allocations à 100% au lieu de 10 antérieurement ;
- d'adopter le principe d'un engagement financier permettant à l'employeur de suivre l'évolution des allocations ministérielles au cours du déroulement de la thèse et du reversement éventuel des sommes non dépensées en fin de thèse, comme prévu dans les conventions jointes en annexe ;
- d'appliquer les dispositions précitées à compter du 1^{er} octobre 2009 à toutes les thèses en cours ainsi qu'à celles débutant en 2009 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à ces allocations doctorales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-85

sur les affaires européennes et les relations internationales : convention de paiement du FEADER

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 2 « Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le modèle de convention de paiement du FEADER, joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les éventuels avenants à la convention précitée ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions de paiement correspondantes et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°09-86

**sur la mise en oeuvre du Schéma Régional de Développement Economique :
modification du règlement du FDTPE et de l'ARE**

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. FONTAINE,
- M. FORAFO,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- M. THOURY,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au règlement :
 - du Fonds Départemental d'aide aux Très Petites Entreprises (FDTPE) conformément à l'annexe 1,
 - de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), conformément à l'annexe 2,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°09-87

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ-conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) 2010-2012 avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et Basse-Normandie Active (BNA)

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. FONTAINE,
- M. FORAFO,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- M. THOURY,
- Mme VINCENT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour la période 2010-2012, entre la Région Basse-Normandie et :
 - la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), d'une part,
 - l'association Basse-Normandie Active (BNA), d'autre part ;
- d'autoriser le Président à signer les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°09-88

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion (PRCI)-admissions en non valeur

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. FONTAINE,
- M. FORAFO,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'admettre en non valeur, pour un montant global de 6 024 €, les créances détaillées dans le tableau joint en annexe ;
- d'inscrire à cet effet, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 6 024 € au titre des admissions en non valeur des Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-89

**sur l'économie sociale et solidaire : dotation au fonds de prêts d'honneur de
l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. FONTAINE,
- M. FORAFO,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de fonds pour le micro-crédit professionnel, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer, avec l'ADIE, le projet de convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-90

**sur l'économie sociale et solidaire : soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure
FSE 4.2-3 - ouverture aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. FONTAINE,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de considérer comme éligibles au soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure FSE 4.2-3, dont le règlement a été adopté par délibération n°08-62 du 20 juin 2008, les projets portés par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et répondant à la priorité « créations d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, positionnées sur des nouveaux gisements d'emploi » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-91

sur les communications : Plan de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national 2009-2014 (PDMI) pour la Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEFRANC,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 4 abstentions (M. BOSQUET, Mmes LOWY, MALOREY, M. SOUBIEN),

- de donner mandat au Président du Conseil Régional pour négocier avec l'Etat, le Plan de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national 2009-2014 pour la Basse-Normandie, pour un montant global de 26,45 M€ et sur la base des projets ci-après :

- RN 174 section Nord,
- déviation de Loucelles,
- sécurisation du périphérique nord de Caen,
- RN 12, avec des garanties quant au prolongement des travaux au-delà du département de l'Orne en direction de Paris ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-92

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
du service annexe hébergement des EPLE pour l'année 2010**

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. MOURARET,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de maintenir, pour l'année 2010, les principes de prélèvements de 1,25% au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et de 22,5% au titre du Fonds Régional d'Hébergement (FRH),

- d'arrêter, pour l'ensemble des établissements et pour l'année 2010, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves, de l'hébergement et des commensaux, conformément aux propositions figurant dans les annexes jointes ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter le prix de la restauration des lycées publics pour lesquels une concertation complémentaire est nécessaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-93

sur l'enseignement supérieur : convention d'application du contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention d'application du volet enseignement supérieur du CPER 2007-2013 jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'application du volet enseignement supérieur du CPER 2007-2013 et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-94

sur les formations sanitaires et sociales : remise gracieuse

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder la remise gracieuse figurant dans le tableau joint en annexe ;
- de modifier la délibération n°09-139 du 20 mars 2009 en annulant la décision de reversement du 1^{er} acompte de bourse, soit 1 932,50 €, relative à la remise gracieuse précitée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-95

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : information
sur les métiers-orientation scolaire et professionnelle**

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS,
Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO,
FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT,
HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEVALLOIS,
Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet « Ambassadeurs métiers/formation professionnelle/VAE » porté par la Région dans le cadre de l'appel à projets lancé au titre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse et décrit dans l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président :

- à solliciter une subvention de 180 000 € auprès de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA),
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-96

sur l'emploi et la formation : dispositif « Emplois-Tremplins »

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 9 contre (Mmes COUSIN, de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- de reconduire le dispositif « Emplois-Tremplins » pour 100 Emplois-Tremplins supplémentaires sur les années 2009 et 2010 ;

- d'approuver :

- le règlement modificatif destiné à ces 100 nouveaux Emplois-Tremplins, conformément à l'annexe 1,
- le processus d'accompagnement à la pérennisation des Emplois-Tremplins, conformément au règlement figurant à l'annexe 2 ;

- de confirmer la délégation accordée à la Commission permanente pour procéder à l'affectation et/ou à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-97

sur les Fonds Structurels Européens : micro-projets FSE-modification du règlement de la subvention

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement de subvention de la mesure « initiatives locales : accès au FSE des petits porteurs de projets associatifs », modifié et joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-98

sur l'environnement et le développement durable : plan de déplacement de l'administration

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SODINI,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le Plan de Déplacement de l'Administration, joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les décisions relatives à cette politique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-99

sur l'environnement et le développement durable : développement du covoiturage à l'échelle de la Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SODINI,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- l'engagement de la Région dans la démarche partenariale en faveur du développement du covoiturage à l'échelle de la Basse-Normandie et dans le programme d'actions communes,
- le calendrier des premières actions en faveur du covoiturage et les propositions d'implication de la Région dans ces actions, conformément à l'annexe 1,
- la convention-type relative au partenariat régional en faveur du développement du covoiturage, conformément à l'annexe 2 ;

• de donner délégation à la Commission Permanente pour les décisions relatives à la prise en charge d'autres actions communes dans le cadre de ce partenariat ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions liées à ce partenariat et élaborées sur la base de la convention-type précitée,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-100

sur la culture : dispositif du 1% artistique-désignation de personnalités qualifiées

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 «Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de personnalités qualifiées, pour siéger au sein du comité artistique mis en place dans le cadre du dispositif du 1% artistique :

- M. Vincent AUVRAY, directeur artistique de l'Unique, titulaire,
- M. David DRONET, directeur de la Station Mir, suppléant.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-101

sur la coopération décentralisée : accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine

- - - - -

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme CAUCHY, Conseillère régionale en charge de la coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine, et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-102

sur la santé et les territoires : démographie médicale-pôles de santé libéraux et ambulatoires de Gacé et d'Orbec

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démographie médicale » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « pôle de santé libéral et ambulatoire » de 150 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 904 du Budget de la Région, à la Communauté de communes de la région de Gacé, une subvention de 150 000 € pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, conformément à l'annexe 1 ;

- de valider le nouveau plan de financement du pôle de santé libéral et ambulatoire d'Orbec ci-après :

Aides publiques :	
Union européenne (FEADER)	40 000 €
Etat (FNADT + DDR)	450 000 €
Conseil régional (accordée le 12 février 2008)	150 000 €
Conseil général du Calvados	150 000 €
FICQS	50 000 €
Réserve parlementaire	50 000 €
	Sous-total : 890 000 € <i>Soit 71 % d'aides publiques</i>
Autofinancement (emprunt)	360 000 €
Total	1 250 000 €

- d'approuver le modèle de convention type applicable aux projets de pôles de santé libéraux et ambulatoires, intégrés au plan de relance de l'économie régionale 2009, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à l'article 7 du règlement général des subventions d'investissement, relatif aux études préalables de maîtrise d'œuvre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-103

sur la rénovation urbaine

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 189 907 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,
- 1 541 525 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,
- 782 237 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles,
- 400 200 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,
- 419 488 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Caen ;

- d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, un montant global de subventions de 3 333 357 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe I ;

- d'approuver le modèle de convention type applicable aux projets de rénovation urbaine, intégrés au plan de relance de l'économie régionale 2009, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger :

- à l'article 7 du règlement général des subventions d'investissement, relatif aux études préalables de maîtrise d'oeuvre,

- au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers suivants : réhabilitation et résidentialisation de 140 logements square Nivernais par Presqu'Ile Habitat ; construction de 75 logements sociaux quartier Amont Quentin par Presqu'Ile Habitat et construction de 30 logements quartier Saint Michel par Orne Habitat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-104

sur l'agriculture : investissements en faveur de la filière équine

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le dispositif d'aide en faveur des entreprises de la filière équine en retirant de la liste des critères d'éligibilité adoptée par délibération n° 09-25 du 20 mars 2009, « *l'inscription à la MSA en qualité de cotisant solidaire* » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-105

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder la remise gracieuse des sommes dues par Monsieur Cédric DROUET à la Région, au titre de l'avance remboursable et de la subvention attribuées par délibération n° 04-723 en date du 19 novembre 2004 pour l'acquisition du navire « JUNI », soit 61 119 € (27 112 € au titre de l'avance remboursable et 34 007 € au titre de la subvention au prorata temporis), sous la réserve expresse que les héritiers légaux de Monsieur Cédric DROUET acceptent la succession purement et simplement ou à concurrence de l'actif net ;

- d'autoriser :

- la main levée d'hypothèque grevant le navire « JUNI » ;
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-106

sur le personnel

Réunion du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Réuni le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANÇOIS,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DETEY,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- M. SOUBIEN,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. TOURRET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

□ PERSONNEL DE RENFORT ET BESOINS OCCASIONNELS

- de renouveler le contrat du chargé de mission recruté dans le cadre de la candidature de la Basse-Normandie pour les Jeux Equestres Mondiaux de 2014 et de prévoir qu'il s'appuie sur la grille d'attaché principal,

- de créer, afin de faire face à des besoins ponctuels :

- un emploi de chargé de mission qui viendrait, pour 6 mois, en renfort des équipes de la DIRET et de la DEFPA, pour assurer le recueil de données et contribuer à l'élaboration de plans d'actions adaptées et dont la rémunération s'appuierait sur le cadre d'emploi d'attaché territorial,
- un emploi accessoire d'un quart temps pour un chargé de mission pour certaines opérations complexes, dont la rémunération serait basée sur la grille d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle territoriale,
- un emploi de chef de projet pour le suivi du dossier de mise en place du Pôle Régional d'Art Contemporain (PRAC), pour une durée d'un an et dont la rémunération s'appuierait sur la grille d'attaché territorial,

□ EFFECTIF PERMANENT

- de transformer, pour ajuster les qualifications aux besoins de l'institution :

- 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe en 1 poste de rédacteur et 2 postes à mi-temps de catégorie C ;

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnels de l'Etat, liée à la fermeture du CREPS d'Houlgate, joint en annexe ;

- d'inscrire et d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR